

## Les Analyses du Centre Jean Gol



### Analyse du financement de la sécurité sociale

**Octobre 2014**

Administrateur délégué : Richard Miller  
Directrice : Laurence Glautier  
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02.500.50.40  
[cjg@cjg.be](mailto:cjg@cjg.be)

# Analyse du financement de la sécurité sociale

## 1. L'accord du Gouvernement fédéral prévoit :

« Le gouvernement reverra le mode de financement de la sécurité sociale afin de continuer à offrir une protection sociale **de qualité**.

La sécurité sociale belge procède d'un délicat équilibre entre le principe de solidarité et le principe d'assurance. Les épaules les plus fortes supportent les charges les plus lourdes, alors que la base de calcul de leurs droits sociaux est plafonnée. Par ailleurs, les plus faibles, qui bénéficient de droits à la sécurité sociale, sont dans toute la mesure du possible, accompagnés dans la recherche d'un emploi de façon à ce qu'ils puissent eux aussi contribuer au financement de la sécurité sociale. Les réformes visant à maintenir les gens plus longtemps au travail visent également à élargir le financement de la sécurité sociale à partir des cotisations sociales.

Le budget global de la sécurité sociale des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants est actuellement financé, pour l'essentiel, par les cotisations sociales. Celles-ci représentent environ deux tiers des recettes de la sécurité sociale.

Le tiers restant est actuellement financé par l'Etat via une subvention d'Etat, un système de différents financements alternatifs (constitués d'un pourcentage des recettes de TVA et d'autres recettes fiscales), ainsi que par une « dotation d'équilibre » qui garantit l'équilibre des comptes de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation d'équilibre mesure le déficit réel de la sécurité sociale : ce montant était de 4.041,4 millions € en 2012 et de 5.338,6 millions € en 2013. Le montant inscrit au budget initial de 2014 s'élève à 6.170,9 millions €.

[...]

Les sources de financement seront évaluées en concertation avec les partenaires sociaux afin de prendre en compte l'impact de la sixième réforme de l'Etat. »

## 2. Ce qui est reproché par l'opposition en la matière

De faire de plus lourdes économies (Catherine Fonck parle de 769 millions + 35 millions) et de détricoter voire de démanteler la sécurité sociale.

## 3. Ce que fera en vérité le Gouvernement

### Niveau global :

Ce gouvernement prend ses responsabilités en **freinant l'explosion du déficit du budget global** de la sécurité sociale qui mettait en péril notre système de sécurité sociale : 4.041,4 millions € en 2012 , 5.338,6 millions € en 2013 et le montant inscrit au budget initial de 2014 s'élève à 6.170,9 millions €.

Le Gouvernement a veillé à ce que **les économies totales de 5.3 milliards prévues sur les dépenses sociales pour l'ensemble de la législature<sup>1</sup> restent inférieures à l'accroissement des dépenses** entre 2014 et 2015. Il s'avère **même** que le budget des dépenses est en **augmentation de 0.41%** :

<b>budget sécurité sociale<sup>2</sup></b>			
<b>milliers EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>augmentation 2015</b>
prestations -salariés	43.842.266	38.821.342	
prestations indépendants	3.982.914	3.747.230	
prestations- soins de santé	27.861.560	23.846.820	
total	75.686.740	66.415.392	
6ème réforme de l'Etat		9.298.055	
total 2015 avec dépenses transférées	75.686.740	75.713.447	
enveloppes bien-être <b>Salariés +indépendants</b> (fiscalisées)		281.400	
Total	75.686.740	75.994.847	<b>0,41%</b>

De plus, la simple **comparaison du solde des dépenses de 2015 et 2018** après mesures<sup>3</sup> montre une **augmentation de 8.3 milliards<sup>4</sup>**

Enfin, l'ensemble des économies réalisées sur la législature est du même ordre de grandeur que celles réalisées sous la législature Di Rupo qui étaient de 4.927 millions d'euros.

### Niveau soins de santé

Le montant de 769 millions € d'économies pour 2015 que reprend l'opposition est tout à fait théorique : il s'agit de l'effort à réaliser par rapport à **ce que le Comité de Monitoring prévoyait** au moment où il a livré ses calculs (en septembre dernier), en se basant sur la norme de croissance de 3% ne pouvant évidemment **pas anticiper la décision du nouveau Gouvernement sur une modification de la norme de croissance.**

Or, en adaptant cette norme, le Gouvernement vise à **mieux coïncider avec l'évolution réelle des dépenses.**

Par conséquent, a toute grande partie des « économies » sera donc tout simplement réalisée en ajustant ces deux calculs, soit en ramenant la norme légale à l'évolution réelle des dépenses et donc **sans devoir imposer des économies réelles aux prestataires, patients, industrie pharma, mutuelles, etc.**

<sup>1</sup> Répartition sur la législature : 1.8 milliards en 2015/ 951 millions en 20016/ 1.25 milliards en 2017/ 1.36 milliards en 2018.

<sup>2</sup> Cf. Cabinet de Maggie De Block sur base des chiffres du SPF Sécurité sociale  
À noter : le saut d'index est imputé ainsi que les mesures d'économies sur 2015 et en soins de santé, le montant est imputé d'une part pour tenir compte des dépenses transférées, d'autre part, pour remettre l'objectif budgétaire au niveau des dépenses réelles comptabilisées (+/-1Mia en 2014)

<sup>3</sup> Cf. tableau 27 de l'exposé général du Budget.

<sup>4</sup> (Soit pour 2018 : 69,2 pour les salariés + 6,5 pour les indépendants+ 29,1 pour les soins de santé) - (pour 2015 : 62,5 milliards pour les salariés +6,0 pour les indépendants +28,0 pour les soins de santé)

Et donc les économies réelles prévues pour 2015 sont d'un montant moindre que celui avancé par l'opposition : c'est un montant de 355 millions €

Or, en 2004, le Ministre de l'époque, **Rudy Demotte**, socialiste, prévoyait des économies de **546,7 millions €** à réaliser en **2005** et en 2011, lors de la formation du **Gouvernement Di Rupo**, il avait été décidé de fixer le budget de **2012** en réalisant un montant **d'économies de 424,8 millions €**.

Par rapport à l'économie supplémentaire de **35 millions d'euros** (prévue **hors objectif budgétaire soins de santé**), pour lequel la Cour des comptes souligne qu'il n'y a pas encore de mesures concrètes, elle sera le résultat de correction technique à l'intérieur du budget de l'INAMI et donc elle ne pèsera ni sur les **prestataires**, ni sur les **patients**, ni sur les **mutuelles**, ni sur **personne**.